

Compte-rendu
de la réunion du Conseil municipal de Choye
lundi 29 avril 2010

Avenir du bâtiment de l'ancienne mairie

Suite au déménagement de la mairie dans ses nouveaux locaux, le conseil municipal décide le principe de la transformation de cet immeuble pour y réaliser quatre logements locatifs. Il convient, à présent, de conduire les études techniques et financières pour rechercher le meilleur équilibre financier possible pour les finances communales.

Piscine d'été 2010, convention avec l'IMP

L'IMP accepte de signer une nouvelle convention avec la commune de Choye pour permettre d'ouvrir la piscine du château aux habitants du village dans les mêmes conditions qu'en 2009 :

- Samedi après-midi de 14h à 18h (du 3 juillet au 18)
- Dimanche matin de 10h à 12h (du 7 juillet au 25 août)
- Mercredi matin de 9h à 12h (du 4 juillet au 31 août)

Les tickets d'entrée seront en vente à la boulangerie au tarif de 1 euro par adulte et 0,50 euro par enfant. Le bassin sera surveillé par un professionnel.

Forêt communale, travaux 2010

Le conseil municipal approuve le programme de travaux 2010 dans la forêt communale pour un montant de 4 070 € HT.

Travaux communaux 2010

Le conseil municipal a décidé de retenir en priorité la construction d'un nouveau local pour l'agent communal à proximité du terrain de foot, la réhabilitation de l'ancienne gare du tacot pour y créer un espace de stockage, la réparation des voiries communales ainsi que les études pour la réhabilitation de l'ancien bâtiment de la mairie.

Syndicat intercommunal pour le fonctionnement de l'école primaire de Gy, désignation d'un second membre titulaire

Fanny CHASSAIN et Thierry SAILLARD sont désignés pour siéger au syndicat intercommunal.

Assainissement

Le conseil municipal autorise le maire à signer un avenant au contrat avec le bureau d'études Poÿry pour ajuster les prestations de ce dernier qui termine actuellement son travail préalable à l'adoption d'un schéma directeur d'assainissement.